Coat-Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 11 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace La Fontaine, sous la présidence de M, Yann LE LOUARN, Maire sortant, puis de M. Michel BELLAZREG, doyen de l'assemblée, puis de Yann LE LOUARN, Maire nouvellement élu.

Date de convocation : 18 mai 2020.

Présents : Yann LE LOUARN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN, Annie LE GUEN, Denis JAOUEN, Eline MICHOT, Jennifer BONNEFOY, ErwanJAN, Albert ABASQ, Adrien QUELLEC, Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Jessy RAIMBAULT et Katell OMNES.
Excusé : Matthieu GOACHET, qui a donné procuration Jennifer BONNEFOY.

Secrétaire de séance : Jennifer BONNEFOY,

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints.

Monsieur Yann LE LOUARN ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal suivants :

- M. LE LOUARN Yann
- M. CLAVIER Martial
- Mme MICHOT Eline
- M. BELLAZREG Hacène
- Mme LE GUEN Annick
- Mme BIHEL Geneviève
- M. ABASQ Albert
- M. JAOUEN Denis
- Mme LE GUEN Annie
- Mme OMNES Katell
- M. JAN Erwan
- M. QUELLEC Adrien
- M. GOACHET Matthieu
- Mme RAIMBAULT Jessy
- Mme BONNEFOY Jennifer

installés dans leurs fonctions.

Jennifer BONNEFOY est désignéeen qualité de secrétaire.

Hacène BELLAZREG, membre le plus âgé du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée et, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et constaté que le quorum est atteint.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du Maire. Adrien QUELLEC et Martial CLAVIER sont nommés assesseurs pour cette élection.

Le dépouillement des votes, réalisé au scrutin secret, est le suivant :

- Nombre d'enveloppes : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Yann LE LOUARN ayant recueilli 15 voix est proclamé Maire et immédiatement installé. Il prend donc la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints, indiquant que la commune doit disposer au moins d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Par vote à bulletins secrets, à l'unanimité, le conseil décide de créer 3 postes d'adjoints.

Monsieur le Maire constate ensuite qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Par vote à bulletin secret, la liste présentée est élue par 15 voix. Les adjoints suivants sont immédiatement installés dans leurs fonctions et prennent rang dans l'ordre de cette liste :
M. Martial CLAVIER
Mme Eline MICHOT
M. Michel BELLAZREG,

Clôture de la séance à 11 H 45.

Affiché le 26/05/2020